

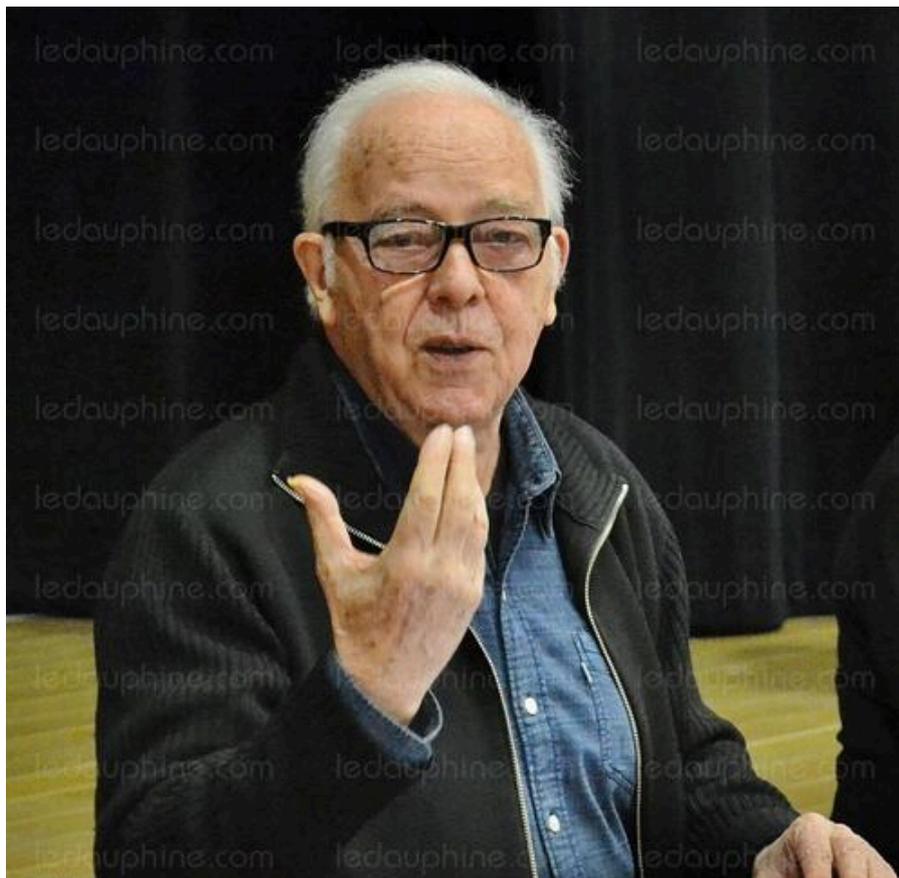
undefined - dimanche 7 avril 2024

Votre région | Politique & Territoires

SAILLANS

Faubourg 26 « choquée » d'être privée de subvention par la Région

Hélène Boyer



Auteur et metteur en scène, chevalier des arts et des lettres, le président de Faubourg 26, Maurice Yendt, est aussi le fondateur et l'ancien directeur du Théâtre des jeunes années de Lyon. Photo Le DL/Hélène Boyer

La Région a supprimé la subvention qu'elle octroyait depuis douze ans à l'association Faubourg 26, qui gère à l'année la programmation du Théâtre du temple à Saillans. Privée de ce soutien financier d'un montant de 6 000 euros – ce qui représente près de 40 % de ses ressources –, l'association se retrouve en péril.

Inquiète pour son devenir, l'association Faubourg 26 l'est aussi pour celui de ce théâtre professionnel en milieu rural qu'elle a réussi à faire vivre grâce à l'engagement pugnace de ses bénévoles, et qui aujourd'hui affiche complet à chaque spectacle. « En juin 2023, nous avons adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans les délais de rigueur et sous la forme exigée, une nouvelle demande de subvention annuelle au titre du dispositif Scène en territoire. D'autant plus que l'action professionnelle permanente de diffusion et de création théâtrale menée par notre association en milieu rural est de celles qui, toutes preuves à l'appui, cochent la totalité des critères d'éligibilité énumérés par la direction de la culture et le site de la Région », explique

le conseiller artistique et président bénévole de Faubourg 26, Maurice Yendt, qui est aussi le fondateur et l'ancien directeur du TJA (Théâtre des jeunes années), centre dramatique national à Lyon, devenu Théâtre nouvelle génération.

« Nous avons donc été profondément choqués, en l'absence de toute possibilité de suivi avec un interlocuteur nommément désigné mais le plus souvent aux abonnés absents, de recevoir le 12 décembre 2023 un courrier qui, sans la moindre explication, nous informe du rejet de notre demande. »

À la suite de ce courrier, Maurice Yendt a écrit au président de la Région, Laurent Wauquiez, pour lui faire part de ses interrogations concernant cette décision. « Mon expérience professionnelle me conduit à questionner la validité des processus d'instruction et d'évaluation qui ont fondé cette décision incompréhensible... » Sollicitant auprès du président de Région un réexamen du dossier de demande de subvention présenté par Faubourg 26, la requête de Maurice Yendt est à ce jour restée sans réponse.

Ce n'est donc pas dans un climat serein que l'association tiendra son assemblée générale mercredi 10 avril à 18 heures au Théâtre du temple à Saillans.

La Région, pour sa part, précise : « Cette structure a été accompagnée à hauteur de 6 000 euros par le Fonds d'intervention culturelle en 2018 et 2021. Pour les périodes précédentes, seules deux aides ont été attribuées en 2014 et en 2016, de 6 000 euros, au titre des CDDRA [contrats de développement durable Rhône-Alpes, NDLR]. En ce qui concerne la demande la plus récente, une demande incomplète a été déposée le 19 juin. Une demande de pièce complémentaire a été envoyée par la Région le 7 juillet 2023. Ces pièces n'ont pas été transmises à la Région, empêchant l'instruction de la demande. Celle-ci a donc été déclarée irrecevable. »

• « En contradiction totale avec les déclarations répétées du président Laurent Wauquiez »

De son côté, l'association Faubourg 26 affirme que les pièces demandées ont bien été envoyées. « Pour notre part, nous ne souhaitons pas engager de polémique au sujet des dysfonctionnements administratifs de la Région. Nous avons toujours fait ce qui nous a été demandé et nous avons toujours adressé en temps utile les pièces demandées », indique le président Maurice Yendt. « Le seul constat à prendre en compte au sujet de nos relations avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes est principalement son refus de continuer à financer un projet d'animation culturelle en milieu rural. En contradiction totale avec les déclarations répétées du président Laurent Wauquiez en faveur de la ruralité, cette décision met en péril l'existence de notre association et le développement des actions artistiques professionnelles menées en continu depuis douze ans au Théâtre du temple de Saillans », conclut-il.

